L'équipe pluridisciplinaire

Équipe de direction
Directeur
et Chefs de Services

Délégués mandataires
des formations initiales diverses (CESF, AS, ES, juristes), Titulaires du Certificat National de Compétence

Pôle administratif
Pôle Accueil, Assistants tutélaires, Comptabilité associative et Comptabilité majeurs protégés

Service juridique

horaires d'accueil au public

Lundi	FERMÉ	14h00 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h00	FERMÉ
Jeudi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h30
Vendredi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h00

Nos coordonnées

Pour venir en transport en commun :
Tram terminus Vaucanson + Bus Lignes 17 et 53

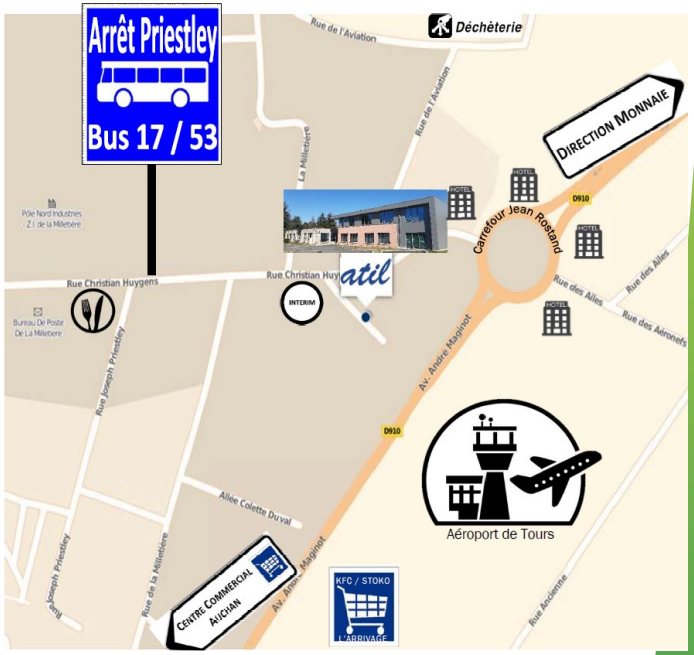

pour nous écrire :
8 allée du Commandant Mouchotte
BP 67535
37075 TOURS CEDEX
nous téléphoner :
☎ : **02.47.31.98.88.**
nous envoyer un fax :
: **02.47.31.98.89.**
nous envoyer un courriel :
@ : **contact@atil37.fr**

atil

association tutélaire d'indre-et-loire

une équipe au service des personnes protégées

Unapei

FNAT
Fédération Nationale des Associations Tutélaires

Notre histoire

1968
Création de « **l'Association des inadaptés de la Région Centre** » par des bénévoles, parents de majeurs handicapés. Affiliée à l'Unapei, elle deviendra en 1989 « l'**Association Tutélaire d'Indre-et-Loire** ».

1987
+ de 50 mesures et embauche du 1er salarié.

1989
Signature avec l'État de la première convention de financement des mesures.

2000
235 majeurs protégés, 6 salariés. Structuration du service et professionnalisation avec création du poste de Directeur. Création de la Commission Sociale.

2008
569 majeurs protégés, 16 salariés.

2018
L'ATIL fête ses 50 ans.

2022
+ de 1300 majeurs protégés, 49 salariés.

Nos valeurs

L'ATIL inscrit ses actions dans le cadre du respect absolu de la personne, de son écoute respectueuse, et l'acceptation de ses choix, dès lors que ceux-ci ne la mettent pas en danger.

1. Toute personne a le droit d'être reconnue dans toutes les composantes de sa personnalité.
2. Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection sont des citoyens à part entière.
3. Chaque personne peut exister dans tous les aspects de son altérité. Sa vie s'inscrit dans un droit fondamental à la différence.

L'ATIL s'engage à apporter aux personnes protégées :

- La protection liée à la vulnérabilité.
- Le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne.
- Le respect du mandat juridique de protection confié par le Juge des tutelles.

Nos missions

Exercice de **mesures de protection juridique** confiées par le juge des tutelles (tutelles, curatelles et sauvegardes de justice)

Protection des **personnes vulnérables** majeures en situation de handicap (statuts de l'ATIL)

Protection des biens et de la personne sous protection juridique

Application stricte des dispositions du **code Civil et du Code de l'Action Sociale et des Familles**

Défense des droits et acquis des personnes auprès des pouvoirs publics

Aide aux majeurs protégés par la **création d'un fonds social**

Partenariats avec d'autres professionnels et les familles

Représentation de l'Association auprès d'instances locales, régionales ou nationales